



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 14 DECEMBRE 2016 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

En l'absence de M. Igor Miserez, Président des assemblées, il appartient à M. Romain Marchand, Vice-Président, de fonctionner en qualité de Président. Il ouvre donc l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 43 du 07 décembre 2016 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 04 juillet 2016.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2017.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2017.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2017, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 51'000.00 destiné à l'installation du système de contrôle pour la surveillance du réseau d'eau potable LORNO. Financement par un emprunt.
6. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Romain Marchand
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : MM. Daniel Erard et Philippe Farine

Nombre d'ayants droit présents : 16 sur 470 électeurs inscrits (3.40 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 04 juillet 2016

Le P.V. de l'assemblée du 04 juillet 2016 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 16 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2017

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il appartient à l'assemblée communale du budget de fixer le montant de la subvention de base conformément au règlement concernant le subventionnement de nouveaux logements qui est entré en vigueur le 01.01.2008.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer le montant de la contribution de base à Fr. 1'500.00 par pièce habitable, comme en 2016.

M. Todeschini indique encore que depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2008, la commune a déjà versé près de Fr. 200'000.00 de subventions.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer la subvention de base pour les nouveaux logements à Fr. 1'500.00 pour l'année 2017 selon les dispositions du règlement y relatif.

3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2017

- a) Terrains à bâtir
- b) Aisances
- c) Aisances agricoles

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des terrains pour les catégories citées ci-dessus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer les prix comme suit, qui sont identiques à 2016 :

a) Lotissement « Champs Mathias 1 »	Fr. 75.00 le m ²
b) Aisance	Fr. 25.00 le m ²
c) Aisance pour résidences secondaires	Fr. 40.00 le m ²
d) Aisance agricole	Fr. 12.50 le m ²

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer le prix de vente des terrains pour 2017 selon les catégories et les montants ci-dessus.

4. Discuter et approuver le budget 2017, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que la population a pu prendre connaissance, par voie de tout ménage, des commentaires concernant le budget 2017. Il indique donc qu'il sera passé en revue dans les grandes lignes. Il précise que les personnes présentes pourront poser toutes les questions nécessaires en cas de besoin.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente donc le budget 2017 et donne les explications nécessaires au sujet de certaines rubriques. Ce budget prévoit Fr. 2'446'150.00 de charges et Fr. 2'430'450.00 de produits, soit un excédent de charges présumé de Fr. 15'700.00.

Concernant les investissements, il n'est pas entré dans le détail puisque l'assemblée n'a pas à se prononcer sur ce budget qui n'est établi qu'à titre informatif. Il est prévu tout de même des dépenses pour Fr. 86'000.00 au total.

M. Todeschini termine la présentation du budget en signalant que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2017 qui lui est soumis.

M. Jean-Claude Villat demande comment sont calculés les écolages.

Il est répondu que la commune établit un décompte pour la Commune de St-Brais en fonction du nombre d'élèves provenant de cette commune et fréquentant les classes 5 à 8 Harmos. De son côté, St-Brais nous adresse une facture pour les élèves de Montfaucon en classe 3 et 4 Harmos qui fréquentent l'école de St-Brais.

Tous les renseignements ayant été fournis aux citoyens et la parole n'étant plus demandée, le Président indique que l'on va procéder à la détermination des taxes communales et à la fixation de la quotité d'impôt, puis à l'adoption du budget.

M. Giovanni Todeschini donne les explications concernant l'augmentation du prix du m³ d'eau. La nouvelle loi sur la gestion des Eaux oblige les communes à créer des réserves pour le financement des investissements futurs d'où une augmentation de -.50 cts, ce qui fait Fr. 3.50 du m³ pour 2017.

M. Todeschini indique encore que le Conseil communal propose de diminuer de Fr. 30.00 la taxe d'ordures pour les exploitations agricoles. Elle passe donc de Fr. 130.00 à Fr. 100.00. Toutes les autres taxes sont inchangées par rapport à 2016. Les propositions du Conseil communal sont donc les suivantes :

Quotité d'impôt : 2,2

Taxe immobilière : 1,5 ‰ de la valeur officielle.

Frais de cadastre : 0,2 ‰ de la valeur officielle.

Taxe des chiens : - village : Fr. 80.— par animal.
- ménages hors village : Fr. 50.— par animal.

Taxe des ordures :

a) Personne physique - Par assujetti	Fr.	65.00
b) Propriétaires de résidence secondaire et appartements de vacances		
- Par résidence et appartement de vacances	Fr.	130.00
c) Chambres d'hôtes - Par bâtiment	Fr.	130.00
d) Exploitations agricoles	Fr.	100.00
e) Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîte	Fr.	130.00
f) Village de vacances	Fr.	9'000.00
g) Restaurants, hôtels, débits de boissons	Fr.	130.00
h) Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)	Fr.	130.00
i) Activités commerciales, industrielles et artisanales	Fr.	130.00
j) Etablissements médico-sociaux (EMS)	Fr.	3'000.00
k) Entités administratives publiques	Fr.	130.00

Service des eaux : (Hors TVA)

- Prix du m ³	Fr.	3.50
- Location de compteur	Fr.	20.—
- Taxe de raccordement	Fr.	10.—

- Taxe de raccordement pour nouvelles constructions	Fr. 500.—
- Taxe de raccordement de chantiers	Fr. 100.—
- Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³	Fr. 150.—
<u>Taxe d'épuration des eaux usées</u> : (Hors TVA)	Fr. 2.60 le m ³
<u>Contribution pour l'entretien des chemins</u>	Fr. 15.—/ha. min. Fr. 20.—
<u>Taxe d'encranne pour Montfaucon</u> :	Fr. 60.—
Supplément par encranne chargée dans les loges	Fr. 40.—
Contribution à l'entretien des pâturages	Fr. 20.—
Taxe des veaux de l'année	Fr. 12.—
<u>Taxe d'encranne Montfavergier</u>	Fr. 63.—
<u>Corvées en plus Montfaucon</u> :	Fr. 2.50/h.
<u>Corvées en moins Montfaucon</u> :	Fr. 10.--/h.
<u>Corvées en moins Montfavergier</u> :	Fr. 65.--/encr.
de 0% - 50%	Fr. 50.--/encr.
de 50% - 75%	Fr. 25.--/encr.
de 75% - 100%	5 %
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'encrancement impayée</u>	5 %

M. Philippe Farine demande l'état du Fonds de réserve du Service des Eaux.

Il est répondu qu'à ce jour, le Fonds de réserve se monte à Fr. 1'011.00. En 2012, il était encore de près de Fr. 90'000.00 mais le financement de l'appareil de contrôle installé au bureau communal ainsi que les déficits pour l'entretien des installations des années 2013-2014 et 2015 font que les réserves ont été épuisées.

M. Jean-Claude Villat demande si le SEF participe financièrement lors des travaux sur le réseau d'eau.

Il est répondu que non.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal pour ce qui est des taxes et de la quotité d'impôt.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver les différentes taxes à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte les taxes et la quotité d'impôt qui accompagnent le budget 2017.

Ensuite, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal concernant l'adoption du budget 2017.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget 2017 à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée accepte le budget 2017 tel que présenté par le Conseil communal.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 51'000.00 destiné à l'installation du système de contrôle pour la surveillance du réseau d'eau potable LORNO. Financement par un emprunt

Rapporteur : M. Etienne Chenal, Conseiller communal

M. Chenal signale que le Conseil communal doit faire face, depuis plusieurs années, à des différences importantes entre l'eau qu'il achète au SEF et celle qu'il vend aux utilisateurs de la commune. Cela représente une moyenne de 29 % de perte d'eau par année, soit 25'000 m³ par année durant ces 3 dernières années.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Chenal signale que l'entreprise Hinni, spécialiste dans le domaine des eaux, a développé un système de contrôle pour la surveillance des réseaux d'eau potable. Le principe consiste à poser un hydrophone dans la conduite d'eau au pied des hydrants. De plus, de petites antennes placées sur la partie supérieure de l'hydrant transmettent immédiatement une alarme à une centrale qui indique le secteur où se situe le problème. De ce fait, les fuites sur le réseau et les prises d'eau aux hydrants sont immédiatement signalées au fontainier par E-mail ou SMS. Cela lui évite de passer de nombreuses heures à la recherche de fuites. M. Chenal indique encore que les communes de Lajoux et des Genevez ont déjà installé ce système et leurs pertes d'eau est passé à 6 %. La commune de Saignelégier l'a installé cette année.

M. Chenal précise encore qu'il est prévu d'installer ce système sur 12 bornes d'hydrant dans les secteurs du village et du Prépetitjean.

M. Jean-Claude Villat demande s'il y aura un contrat de maintenance pour cette installation.

Il est répondu que oui et que la taxe de base annuelle se montera à Fr. 2'000.00. Elle sera financée par le compte du Service des Eaux.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 51'000.00 à couvrir par un emprunt pour l'installation du système de contrôle pour la surveillance du réseau d'eau potable LORNO.

6. Divers et imprévu

- a) M. Jean-Claude Villat demande si le Conseil communal a déjà entrepris d'autres démarches concernant le projet d'épuration des Sairains suite à la séance d'information du 16 novembre 2016.

Le Maire répond qu'il n'y a pas de nouveaux projets pour le moment. Le Conseil communal étudiera ce dossier plus en détail dans le courant de l'année 2017 et en cas de besoin, il soumettra une proposition à une future assemblée.

- b) Le Maire profite de remercier l'assemblée pour sa participation et pour les décisions prises qui montre qu'elle apporte son soutien aux autorités communales. Il remercie également les membres des autorités communales pour le travail accompli durant l'année 2016. Pour terminer, il souhaite à chacune et à chacun, au nom des autorités communales, de joyeuses fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il lève l'assemblée. Il est 20.50 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

M. Romain Marchand

M. Eric Schaffner